

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

N° EFR-20-002504

Valable 5 ans à compter du 29 juillet 2020

Demandeur	SAINT CLAIR TEXTILES 415 Avenue de Savoie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR France
Référence commerciale	JET TEX ACOUSTIC
Description sommaire fournie par le demandeur	Textile fait en polyester, de masse surfacique $142 \text{ g/m}^2 \pm 10 \%$ et d'épaisseur $290 \mu\text{m} \pm 10\%$, avec enductions de polymères organiques acrylique/polyuréthane ignifugés dans la masse, avec pigments et additifs, de masse surfacique $93 \text{ g/m}^2 \pm 10 \%$ et d'épaisseur $40 \mu\text{m} \pm 10 \%$.
Masse surfacique déterminée par le laboratoire	$230 \text{ g/m}^2 \pm 10 \%$
Épaisseur mesurée par le laboratoire	$0,34 \text{ mm} \pm 10 \%$
Coloris	Blanc
Utilisation	Applications intérieures de décoration / revêtement murale / plafond tendu / caisson acoustique / etc.

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

Classement :

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-20-BE-002504 du 12 août 2020.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 12 août 2020

13/08/2020

X


Laure BARBIER

Chargé d'affaire
Signé par : Laure BARBIER

X


Pierre-Olivier WILLAY

Chef du Service Essais "Réaction au Feu"
Signé par : Pierre-Olivier WILLAY